

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>	<input style="width: 90%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

Plateforme yvelinoise de valorisation : tri - transit - recyclage - valorisation de matériaux, de terres, de déchets issus du BTP et de sédiments de dragage/curage, et, de négoce de matériaux naturels et valorisés à Achères et Conflans-Sainte-Honorine (78)
Transport multimodal routier / fluvial via la réhabilitation d'un ponton de déchargement sur son site.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Point 9 b) du tableau annexé	Construction de ports et d'installations portuaires, y compris de ports de pêche (projets non mentionnés à la colonne précédente).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LE BLOC exploite sur son site de Conflans-Sainte-Honorine (78) une unité de production de parpaings bétons autorisée par arrêté préfectoral du 19 août 1982 et récépissé de déclaration du 28/01/2000, et une installation de négoce de matériaux naturels et produits préfabriqués. Suite à son intégration dans le groupe SARTORIUS, la société a pour objet de :

- réorienter ses activités pour développer une plateforme yvelinoise de tri, transit, recyclage et valorisation (matériaux, terres, déblais, déchets du BTP, sédiments de dragage/curage, matériaux naturels, via le transport multimodal routier et fluvial;
- réhabiliter le ponton sur son site, afin d'offrir des solutions alternatives au transport par la route.

En effet, le transport fluvial s'inscrit pleinement dans les réflexions du monde d'aujourd'hui sur toutes les problématiques de développement durable et de limitation de CO2 afin de réduire l'empreinte des transports sur l'environnement : 17 tonnes de CO2 en moins pour un transport de 1000 tonnes de vrac sur 300km selon les éléments d'information fournis dans le guide pour une alternative logistique durable établi par Voies Navigables de France.

Le site LE BLOC se caractérise par son emplacement en front de Seine, à proximité de la confluence avec l'Oise, ce qui lui confère un potentiel important vis-à-vis du transport fluvial et une alternative lui permettant d'éviter de passer par les abords des centres-villes des communes avoisinantes ou de la nationale N184.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de deux natures : environnemental et fonctionnel.

1- Environnemental :

- du fait de la volonté de développer le transport fluvial et de s'inscrire dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement via la création d'un ponton de déchargement adapté au droit du site ;
 - du fait de la nature même de l'activité projetée qui s'inscrit dans la valorisation et le recyclage des matériaux ;
 - du fait de la remise aux normes complète du site au niveau de la gestion des eaux pluviales et des eaux usées.
- A noter également le fait que le site se trouve dans le périmètre de protection éloigné du captage d'eau potable d'Andrésy qui rend d'autant plus importante le maintien de la qualité de l'eau.

2- Le second objectif est d'ordre fonctionnel via la création d'un ponton de déchargement qui permettra d'optimiser le fonctionnement projeté du site et de capter une plus grande zone géographique pour la valorisation des matériaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent en :

- La reprise partielle des revêtements de surface du fait de la présence de flashes ainsi que la mise en œuvre d'un revêtement de surface étanche sur deux zones de la plateforme existante;
- La rénovation du réseau de collecte des eaux pluviales et gestion des ruissellements, compris eaux de toiture ;
- La mise en place d'une station de traitement des eaux usées autonome ;
- La mise en œuvre d'une station GNR réservée à l'utilisation des engins du site ;
- La construction d'un ponton de déchargement sur pieux et structures métalliques avec:
 - Travaux préparatoires ;
 - Réalisation des appuis des deux premières files de la plateforme par vibrofonçage et battage ;
 - Pose des chevêtres des deux premières files de la plateforme ;
 - Pose du platelage métallique de la première travée de la plateforme ;
 - Réalisation de la travée suivante de la plateforme suivant les mêmes phases décrites ci-avant.
- La mise en œuvre de 4 ducs d'albe pour l'accostage des bateaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les aménagements projetés concourent :

- à améliorer l'état de l'existant puisque le traitement des eaux usées avait été jugé non conforme par les services du SPANC et qu'aucun pré-traitement n'était prévu concernant les eaux pluviales et les eaux de toitures avant leur rejet en Seine ;
- à répondre à la législation environnementale ;
- à développer une solution alternative au transport par la route.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis :

- à une demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- à la loi sur l'eau ;
- à la présente demande au titre du cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale de la plateforme existante : 19 796 m ² Surface restant à imperméabiliser de cette plateforme : 2 470 m ²	
Superficie du ponton projeté : 35X7.6m, soit 266 m ² Superficie d'ancrage du ponton (pieux) et des ducs d'albe : <6,2 m ²	
Emprises estimées des installations de chantier (seront mises en place sur le terre-plein) : 400 m ² environ	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

LE BLOC
3, Avenue de St Germain
78 700 CONFLANS STE HONORINE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Communes d'Achères et de Conflans Ste Honorine : cf planche de localisation - Annexe 2

- Commune d'Achères : section A - parcelles 109, 110 et 111 ;

- Commune de Conflans Ste Honorine : section AZ - parcelles 72, 82, 83, 84, 85, 86 et 134.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se trouve pas dans une ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un secteur exposé au bruit du fait de sa proximité avec la N184 identifiée dans le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des Yvelines comme une infrastructure de catégorie 2 (niveaux sonores compris entre 76 et 81 dB(A)).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les monuments historiques les plus proches sont : - La Tour Montjoie à Conflans-Sainte-Honorine classé le 03/10/1997 à 650 m - L'église Saint-Maclou à Conflans-Sainte-Honorine classée le 18/10/1993 à 820m Le site se trouve en dehors des périmètres de protection des monuments historiques.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est un site artificialisé, et ce depuis de nombreuses années. Il est aménagé pour ses activités industrielles autorisées depuis 1982. La végétation y est rare et parsemée en bord de berge. Il ne peut être considéré comme une zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Le Plan de Prévention des Risques naturels Inondations : PPRi de la Vallée de la Seine et de l'Oise approuvé le 30 juin 2007. Le site du projet se situe en zone rouge clair et rouge sombre. - Le Plan de Prévention des Risques naturels Affaissements et effondrement/éboulement ou chute de pierre et de blocs : PPRn Conflans-Sainte-Honorine approuvé le 30 décembre 2011. Le site du projet n'est pas intégré dans le périmètre réglementaire. CF annexe complémentaire n°5. Le projet respecte ces PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas répertorié dans l'inventaire BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est inclus dans la ZRE de l'Albien qui couvre une grande partie de la région parisienne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas dans le périmètre de protection rapprochée mais dans le périmètre de protection éloigné du champ captant d'Andrésy régie par l'arrêté du 03 février 1995.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se trouve à environ 310 m de la partie classée de l'île Gévelot (ancien nom de l'île du devant) par arrêté du 25 août 1931 et qui appartient à la commune de Conflans-Sainte-Honorine.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site, du fait de son activité, permettra de recevoir, stocker temporairement, recycler et vendre des matériaux inertes et naturels. Le site est donc excédentaire en matériaux de ce point de vue.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- L'ensemble du projet prend place sur une zone déjà occupée par une activité industrielle. Il n'y aura pas de destruction ou de dégradation du milieu naturel ; - Les seuls impacts pourraient provenir d'une dégradation de la qualité de l'eau liée à une éventuelle pollution accidentelle pendant les travaux. Cependant, des mesures seront prises lors de la phase chantier pour prévenir toute pollution accidentelle (kits anti-pollution, contrôles internes et externes, etc...).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Idem remarque précédente. Le site le plus proche du site du projet est situé à plus de 15km et correspond à la Zone de Protection Spéciale : la ZPS FR1112013 "Sites de Seine-Saint-Denis".

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le ponton de déchargement occupera 35m par 7.6m au niveau du plan d'eau, soit 266m2. Cependant : - le ponton se situe pour une majeure partie dans l'anse du bras Favé ; - l'ancrage du ponton se fera sur pieux afin que l'ouvrage soit transparent hydrauliquement. Une convention d'Occupation Temporaire sera réalisée avec VNF.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par un risque d'inondation de la Seine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ancienne activité du site générait une rotation d'environ 9000 camions par an. La nouvelle activité telle que décrite avec la réalisation d'un ponton de déchargement permettra d'abaisser les rotations à environ 6000 camions, soit une moyenne de 30 rotations par jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les opérations de mise en œuvre des pieux/ducs d'albe engendreront une gêne sonore, auxquelles pourront s'ajouter les nuisances dues aux vibrations, gêne temporaire et concentrée sur 14 à 21 jours ouvrés durant les travaux. Par ailleurs, en phase exploitation, l'activité sur le site pourra être source de bruit en journée mais un état initial sonore a été réalisé et un suivi sera réalisé annuellement. Le site est concerné par les nuisances sonores de la RN 184 inscrite au plan de prévention du bruit dans l'environnement des Yvelines.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Phase travaux : vibrations engendrées par la mise en oeuvre de 10 pieux et 4 ducs d'albe. Les équipements tels que scalpeur, crible et concasseur peuvent être à l'origine de vibrations au niveau du site, cependant il s'agit d'équipements mobiles fonctionnant par campagnes ponctuelles, situés à 750 m des ERP (gare de Conflans Fin d'Oise).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seules émissions lumineuses concernent l'éclairage du site. Cependant, les luminaires seront orientés afin d'éviter toute déperdition vers le ciel.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux nécessitent l'usage d'engins motorisés (pelle, chargeur..), dont le fonctionnement sera à l'origine d'émission de GES. Les camions acheminant les matériaux inertes seront également émetteurs. Ces émissions resteront limitées.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en conformité de la gestion des eaux pluviales et usées de la plateforme existante. L'exutoire est déjà existant en Seine. Les eaux de voiries seront rejetées dans la Seine après contrôle et passage dans un débourbeur-déshuileur et les eaux de toiture seront rejetées directement en Seine.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités ne produisent pas d'effluents. Seules les eaux usées produites par l'activité humaine sur le site seront rejetées en Seine après traitement via une microstation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de déchets est limitée aux déchets du personnel et aux déchets d'entretien courant des engins qui seront évacuées vers des filières spécialisées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà un site industriel en activité et sa perception paysagère sera peu affectée par le projet. Par ailleurs, il ne se situe pas dans un contexte patrimonial et architectural sensible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en une modification d'un site industriel existant, le projet se restreint aux limites du site actuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble de ces éléments sont traités au sein de la pièce annexée : Annexe 6.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux relatifs à l'aménagement d'un ponton de déchargement et la réorientation de l'activité de la plateforme du site LE BLOC en vue de l'activité de recyclage et de valorisation des matériaux se situe sur un terrain déjà artificialisé mais présentant un potentiel important du fait de son emplacement en front de Seine. L'objectif de ce projet s'inscrit dans l'article 11 de la LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement où le développement de l'usage du transport fluvial revêt un caractère prioritaire. Le fait de réhabiliter ce ponton permettra d'accueillir jusqu'à 2 à 3 péniches par semaine sur le site et de baisser le nombre de rotation de camions d'environ 3 000 par an. La conception du ponton permet la transparence hydraulique et la réversibilité de l'ouvrage. Le projet ne justifie pas la réalisation d'une évaluation environnementale plus poussée que celle qui sera intégrée au dossier loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 : Annexe obligatoire N°1 - Annexe 2 : Plan de situation - Annexe 3 : Photos aériennes et prises de vue du site - Annexe 4 : Plans masse du projet - Annexe 5 : Précisions affiliées au PPRI - Annexe 6 : Mesures prises pendant la phase travaux et pendant la phase exploitation

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Conflans-Sainte-Honorine

le, 13 septembre 2021

Signature

